

## Prévention des violences sexistes et sexuelles

### Concours de dessins et d'affiches

#### *Règlement de la session 2025*

Le concours de dessins et d'affiches est un concours local organisé par le tribunal judiciaire de Strasbourg, le conseil départemental de l'accès au droit et l'académie de Strasbourg.

Il associe les personnes chargées de mission égalité filles-garçons (Education nationale, mairies, protection judiciaire de la jeunesse).

Il a pour objet de faire réfléchir les jeunes de l'arrondissement judiciaire à la question du consentement et des violences sexistes et sexuelles.

Des récompenses seront remises aux lauréats lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra le 10 mars 2025 de 16h à 17h au tribunal judiciaire de Strasbourg, quai Finkmatt.

#### **1. Public cible**

Le concours s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée (général, technologique, professionnel et agricole) de l'enseignement public et privé sous contrat.

#### **2. Sujet du concours**

Le sujet de l'édition 2025 est : « Le consentement ».

#### **3. Inscription**

Entre le 13 janvier et le 13 février 2025, les classes candidates ou groupes de jeunes s'inscrivent par courriel à l'adresse : [chcab.p.tj-strasbourg@justice.fr](mailto:chcab.p.tj-strasbourg@justice.fr)

#### **4. Intervention des professionnels du droit**

Les classes qui le souhaitent pourront être soutenues dans leur démarche par des professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice, conciliateurs de justice, magistrats ou fonctionnaires de greffe) intervenant dans le cadre du passeport Educdroit.

#### **5. Modalités de réalisation et de dépôt des productions**

Les dessins ou affiches illustreront librement le sujet du concours. Ils seront réalisés en groupe ou individuellement au format A3.

Les dessins ou affiches devront être déposés ou parvenir par courrier à Madame le chef de cabinet du président du tribunal judiciaire, Palais de Justice, quai Finkmatt, CS 61030, 67070 STRASBOURG CEDEX, au plus tard le 3 mars 2025. Ils seront accompagnés d'une fiche descriptive comportant le nom de l'établissement, de la classe et des élèves participant.

#### **6. Sélection des lauréats**

Les dessins et affiches feront l'objet d'une sélection par un jury composé de magistrats et fonctionnaires du tribunal judiciaire de Strasbourg et du conseil départemental de l'accès au droit.

Trois lauréats ou groupes seront sélectionnés en fonction de leur classe d'âge.

#### **7. Cérémonie de remise des prix**

Une cérémonie de remise des prix aura lieu le lundi 10 mars 2025 de 16h à 17h au tribunal judiciaire de Strasbourg, quai Finkmatt.

Les lauréats se verront remettre des prix en récompense de leur engagement.

L'ensemble des dessins et affiches seront affichés dans la salle des pas-perdus de la juridiction.